



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Docteur CASANOUE
Médecin Conseiller Technique
du Recteur de l'Académie de REIMS

MEDECIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ACADEMIE DE REIMS

L'Académie de REIMS recrute dans ses 4 départements (MARNE, HAUTE-MARNE, ARDENNES, AUBE) des médecins pour son Service de Promotion de la Santé en faveur des Elèves.

Le médecin de l'éducation nationale exerce ses activités auprès des élèves

- réalisation de bilans systématiques et obligatoires (6^{ème} année de vie, dérogation au travail sur machine pour les élèves mineurs)
- réalisation de bilans à la demande
- il contribue à la scolarisation des élèves présentant des handicaps et propose des avis sur les inaptitudes ou aménagements de concours et d'examens
- il contribue à la scolarisation des élèves en situation de maladie par la réalisation de projets d'accueil individualisé
- il contribue au dispositif de protection de l'enfance.

Le médecin exerce des actions sur le milieu scolaire

- Il est le conseiller de tous les chefs d'établissement de son secteur d'intervention pour toutes les questions touchant à la santé
- il contribue ou réalise des actions de promotion de la santé, et intervient dans la formation des personnels en éducation à la santé
- il contribue et contrôle toutes les études épidémiologiques
- il contribue et participe aux cellules d'urgence et d'aide pour toutes situations le nécessitant
- Il surveille, contrôle les conditions d'hygiène et de sécurité des établissements de son secteur
- il participe aux différentes commissions et conseils en établissement

CONDITIONS D'EXERCICE

- Le médecin de l'éducation nationale est affecté à un centre médico-scolaire sur un secteur comprenant écoles, lycées et lycées professionnels.
- Il exerce ses missions en pleine responsabilité et dépend fonctionnellement du Médecin Conseiller Technique Départemental.
- Il travaille en collaboration étroite avec les infirmières et assistantes sociales de l'éducation nationale.

RECRUTEMENT

- Voie statutaire ou contractuelle (à temps complet ou partiel).
- Doctorat d'état en médecine (ou diplôme reconnu)
- Inscription à l'ordre des médecins
- Rémunération : 35000 € brut/an, à négocier selon expérience.

- Personne à contacter :

Docteur Anne-Marie CASANOUE
Médecin Conseiller Technique du Recteur
1, rue Navier
51082 REIMS Cedex

Mail : anne-marie.casanoue@ac-reims.fr

Tél. : 03.26.05.99.45

Fax. : 03.26.05.99.49